

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 avril 2006 – 19h00

COMPTE RENDU

En préambule à la présente séance, Madame Annie LE LURON, animatrice du SAGE Blavet, a présenté la démarche relative au recensement des cours d'eaux et des zones humides à effectuer dans le cadre du SAGE Blavet.

Cet inventaire est différent de celui mené par les agriculteurs dans le cadre des aides " PAC " mais il sera néanmoins possible de s'en inspirer pour compléter le recensement SAGE Blavet.

Le SAGE Blavet préconise le recensement de tous les cours d'eau de la Commune. Les cartes IGN ne faisant pas apparaître tous les cours d'eau, le SAGE Blavet propose la mise en place de groupes de travail composée de 5 personnes.

Ces groupes pourraient être composés de la façon suivante : un élu, un agriculteur, un ou deux représentants d'association de protection de l'environnement et un « ancien » de la Commune (pour la mémoire).

Ce recensement est à réaliser d'ici 3 ans et sa mise en œuvre pourrait se faire début septembre 2006.

1 – Approbation du procès verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 23 février 2006.

2 – Point sur les travaux.

- *Chantier en cours :*

Chapelle ND de la Clarté : les travaux vont débuter en mai.

Aménagement du préau du Gourandel : le début des travaux est prévu durant les vacances de pâques.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la livraison du futur collège de BAUD est confirmée par le conseil général pour septembre 2007 et que le gymnase sera livré un peu plus tard vers octobre-novembre. Le futur centre médico-social, réalisation du conseil général, devrait être livré en septembre 2007 également.

3 – Administration générale.

- *Aménagement du préau en salles de classe – école du Gourandel – mission de contrôle technique et mission SPS.*

Le conseil municipal décide de confier la mission de contrôle technique de ces travaux au Bureau Véritas qui a fait la meilleure proposition.

- SOCOTEC : 1 500 € H.T.
- APAVE : 1 680 € H.T.
- Bureau Véritas : 1 200 € H.T.

La mission de coordination SPS est confiée à Ouest Coordination pour un montant de 798 € H.T..

- APAVE : 1 500 € H.T.
- Bureau Véritas : 917 € H.T.
- Patrick GUEGAN : 800 € H.T.
- Ouest Coordination : 798 € H.T.

- *Mission de repérage amiante – bureau de poste.*

La constitution du dossier technique amiante destiné à repérer ce type de matériaux est confiée à l'APAVE qui a fait la meilleure offre.

- APAVE : 200 € H.T.
- SOCOTEC : 325 € H.T.

- *Vérification des installations électriques – école primaire du centre.*

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention relative à la vérification des installations électriques de l'école primaire du centre avec la SOCOTEC.

- SOCOTEC : 220 € H.T.
- APAVE : 600 € H.T.

- *Contrat d'entretien des espaces verts – autorisation de signature.*

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat d'entretien d'une partie des espaces verts à l'entreprise paysagiste LE MEZO de PONTIVY pour un montant annuel H.T. de 12 305 €.

4 – Personnel communal.

- *Modification du tableau des effectifs.*

Le conseil municipal approuve la proposition de modification du tableau des effectifs pour la promotion de certains agents.

5 – Urbanisme et affaires foncières.

- *Lotissement communal « les hauts de Kervaise » - convention de maîtrise d'oeuvre.*

La convention de maîtrise d'oeuvre proposée par le cabinet de géomètres experts NICOLAS de PONTIVY est acceptée par le conseil municipal qui autorise le Maire à la signer pour un montant H.T. de 34 490 €.

Il s'agit pour le cabinet d'établir un plan topographique, de réaliser le bornage des 20 lots d'environ 650 m² chacun, de réaliser le dossier de lotissement ainsi que le dossier d'étude du calcul et du dimensionnement des réseaux d'eaux usées et pluviales.

- *Projet de voie de contournement – proposition d'acquisition immobilière.*

Le conseil municipal décide d'acquérir la propriété de Monsieur Edouard ANNIC au prix fixé par le service des domaines soit 99 000 €, ceci à l'échéance du bail actuellement en vigueur sur ce bâtiment, soit au 1^{er} juillet 2007.

Il est précisé que ce bâtiment est situé au PLU sur un emplacement réservé destiné à la création de la future voie de contournement.

6 – Questions diverses.

- *Demandes de subventions – associations.*

Le conseil municipal accorde les subventions suivantes :

- Baud Timbres :	150 €
- ARPEGE :	50 €
- AFOBAT (Apprentis CFA 29)	60 €
- Ligue enseignement 56	100 €
- école primaire gourandel (projet peinture)	100€

- *Contrat d'entretien de l'orgue de l'église – SARL ARCOAT*

Le Maire est autorisé à signer un contrat d'entretien pour l'orgue de l'église avec la SARL ARCOAT de SAINT LUMINE DE CONTAIS (44) pour un montant annuel de 490 € H.T..

- *Convention de mise à disposition d'une cabine téléphonique
Camping municipal.*

Le Maire est autorisé à signer avec France Telecom la convention de mise à disposition d'une cabine téléphonique au camping municipal de l'Orée du Bois.

- *Convention de servitude de passage d'une canalisation d'eaux usées ou d'eaux pluviales.*

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions d'autorisation de passage en terrain privé d'une canalisation d'eaux usées ou d'eaux pluviales avec les propriétaires concernés.

- *Renouvellement annuel de la mise à jour de la solution anti-virus des postes informatiques en mairie.*

Le conseil municipal accepte le renouvellement des licences anti-virus NORTON SYMANTEC pour les protections des ordinateurs en mairie et à la bibliothèque.

- *Tarifs municipaux – animaux errants.*

Face à l'augmentation du nombre d'animaux errants, principalement des chiens, le conseil municipal décide d'appliquer une facturation de 20 € pour la capture et 5 € par jour de présence au chenil.

Monsieur Daniel KERZERHO, adjoint aux affaires scolaires, informe le conseil municipal de la décision du SIVU du Lycée d'HENNEBONT d'augmenter la participation de la commune de 0,15 € à 0,75 par habitant pendant 2 ans afin de financer la construction d'une salle polyvalente.